ASSOCIATION AiDé

BULLETIN D'ENGAGEMENT DE PARRAINAGE

Association AiDé
4 chemin du Vignoble
68500 GUEBWILLER - France
N° SIRET : 499 700 714 00011
http://associationaide.over-blog.com/

Mes coordonnées :

NOM |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Prénom |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

N° |__|__|__|__|Rue |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Code Postal |__|__|__|__|__|Ville |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__

|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| / |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

@ |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Les statuts de AiDé sont disponibles sur le blog http://associationaide.over-blog.com/

COTISATION PARRAINAGE 20__-20__ : 40 euros par enfant (cotisation annuelle)

Je souhaite parrainer _____ enfant(s), je joins _____€uros

❒ par chèque au nom de « Association AiDé » ❒ en espèces

Fait à ……, le |__|__| / |__|__| /|__|__|__|__|

Signature du donateur :

L'association AiDé vous remercie chaleureusement d'avoir choisi de soutenir ses actions.
Par votre don, vous participez directement aux actions de notre association.
La contribution de nos donateurs est une part indispensable à l'accomplissement de nos projets.

Avantages fiscaux pour les particuliers : 66% du montant de votre don est directement déductible de votre impôt, dans la limite de 20 % de votre revenu net imposable (Art. 200 du CGI). Ainsi, un don de 100 €uros, par exemple, ne vous revient qu'à 34 €uros après déduction fiscale.
Avantages fiscaux pour les entreprises : L'ensemble des versements au titre du mécénat permet à l'entreprise de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu ou les sociétés de 60% du montant de ses versements pris dans la limite de 5 pour mille de votre chiffre d'affaires HT. Au-delà de 5 pour mille ou en cas d'exercice déficitaire, report possible sur les 5 exercices suivants (article 238 bis du code général des impôts). Ainsi un don de 100 €uros, par exemple, ne vous revient qu'à 40 €uros après déductions fiscales.

Bulletin à retourner complété et signé à l'adresse de l'association ou à
Monsieur Daniel Bequain - Trésorier de l'association AiDé
par mail : association.aide.gueb@gmail.com

Parrainer un enfant à l'école de Goumsin :

- En primaire, sert à fournir le petit matériel scolaire : ardoise, craies, crayons de couleur, sac d'école aux enfants.
- En secondaire le parrainage sert à payer des fournitures comme les livres scolaires et l'uniforme.
- Au lycée le parrainage sert à payer les frais de scolarité et l'uniforme.

Vous recevrez (dans la mesure du possible) le livret scolaire de votre filleul(e).
Par notre biais, vous pourrez leur faire parvenir un courrier, une ou deux photos de vous (cela est souvent demandé).
Des crayons de couleur et de bonnes craies qui sont mis en commun et sont donnés aux enseignants pour leurs classes.
Mais nous préférons les dons en espèces ou chèque qui réduisent le fret et participe à l'économie de proximité en faisant ces achats sur place.
Les cartes postales de la France sont appréciées.